



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE

LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 10/12/2024

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués titulaires du SIGP : 13	Date de convocation :	04/12/2024
Nombre de délégués suppléants du SIGP : 5	Date de publication :	04/12/2024
Quorum applicable : 7		

Le 10 décembre 2024 à 18 h 00, le Comité syndical s'est réuni en session ordinaire à La Plagne Tarentaise, sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH.

Présents (11) :

AIME-LA-PLAGNE : M. Laurent DESBRINI, titulaire.
M. Michel GENETTAZ, titulaire.
Mme Corine MAIRONI-GONTHIER, titulaire.
M. Pascal VALENTIN, titulaire.

CHAMPAGNY : M. Xavier BRONNER, titulaire.
M. Denis TATOUD, titulaire (avec pouvoir de René RUFFIER-LANCHE).

LA PLAGNE TARENTEISE : Mme Nathalie BENOIT, suppléante (de Romain ROCHET)
M. Jean-Luc BOCH, titulaire.
M. Pierre OUGIER, titulaire (avec pouvoir de Fabienne ASTIER).
M. Daniel-Jean VENIAT, titulaire.

M. Christian VIBERT, titulaire.

Egalement présente (1) :

AIME-LA-PLAGNE : Mme Marie MARTINOD, suppléante

Excusés (6) : Mme Fabienne ASTIER, titulaire de La Plagne Tarentaise (pouvoir donné à Pierre OUGIER).
MM. Xavier URBAIN, suppléant d'Aime-la-Plagne, Vincent RUFFIER des Aimes, suppléant de Champagny, René RUFFIER-LANCHE, titulaire de Champagny (pouvoir donné à Denis TATOUD), Romain ROCHET, titulaire de La Plagne Tarentaise (suppléé par Nathalie BENOIT) et Benoît VALENTIN, suppléant de La Plagne Tarentaise.

Secrétaire de séance : M. Christian VIBERT, titulaire de La Plagne Tarentaise.

⇒ ***Ouverture de la séance plénière à 18h05.***

⇒ ***M. le Président constate que le quorum est atteint.***

ORDRE DU JOUR

Compétences optionnelles « Eau et Assainissement collectif » :
depuis le 01 janvier 2016, seuls les délégués des communes d'Aime-La-Plagne et de La Plagne Tarentaise ayant transféré les compétences « Eau et Assainissement collectif » au Syndicat pour les sites d'altitude participent aux votes concernant l'eau et l'assainissement.

Relevé de décision : Décision n° 2024-003 : MAPA signé le 27/11/2024 avec Pierre LUCAS CONSEIL pour réaliser un audit sur la production de froid de l'équipement, proposer des solutions de mise à niveau et d'accompagner le SIGP dans les choix et mise en œuvre des solutions (dans le cadre des JOP 2030). Le montant du marché est de 24.000 € HT pour la tranche ferme (lot 1, 2 et 3) + 13.540 € HT pour la tranche optionnelle (lot 4). Les frais de logement et de nourriture seront en sus, à la charge du SIGP. Les déplacements complémentaires seront facturés 2.100 € HT par unité.

Délibération n° 2024-082 : administration générale : contrat d'assurance groupe risques statutaires : révision tarifaire au 01/01/2025 : unanimité.

Délibération n° 2024-083 : patrimoine : attribution du marché pour la gestion du parc informatique et du serveur du SIGP : unanimité.

Délibération n° 2024-084 : patrimoine : avenant n° 1 à la convention d'objectifs ayant trait aux missions touristiques réalisées par l'Office de Tourisme de la Grande Plagne (OTGP) : unanimité.

Délibération n° 2024-085 : finances : décision modificative n° 2 au budget général 2024 du SIGP : unanimité.

Délibération n° 2024-086 : finances : ouverture de crédits pour le versement de la subvention 2025 de l'OTGP pour le 1er trimestre 2025, dans l'attente du vote du budget général 2025 du SIGP : unanimité.

Délibération n° 2024-087 : domaine skiable : bail dérogatoire à titre saisonnier pour le local de la gare G1 TC de Montalbert, pour l'hiver 2024-2025 : unanimité.

Délibération n° 2024-088 : domaine skiable : contrat de prêt pour le local de la gare G2 TC de Montalbert au restaurant Le 360, pour l'hiver 2024-2025 : unanimité.

Délibération n° 2024-089 : domaine skiable : avenant annuel budgétaire 1/2025 à la convention liant la SAP, l'OTGP et le SIGP pour le financement des opérations de promotion : unanimité.

Délibération n° 2024-090 : domaine skiable : ouvertures des stations pour l'été 2025 et l'hiver 2025-2026 : unanimité.

Délibération n° 2024-091 : domaine skiable : tarifs publics des remontées mécaniques pour l'été 2025 : unanimité. (avec une réserve)

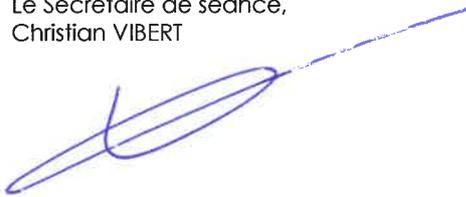
Délibération n° 2024-092 : domaine skiable : concession multiservices sous la forme d'une délégation de service public portant sur l'exploitation du domaine de la Grande Plagne : Commission de Délégation de service public (CDSP) – condition de dépôt des listes : unanimité.

Délibération n° 2024-093 : domaine skiable : concession multiservices sous la forme d'une délégation de service public portant sur l'exploitation du domaine de la Grande Plagne : Commission de Délégation de Service Public (CDSP) – désignation des membres titulaires et des membres suppléants : unanimité.

⇒ **Fin de séance à 19h16.**

Fait à La Plagne Tarentaise, le 10 décembre 2024.

Le Secrétaire de séance,
Christian VIBERT



Le Président,
Jean-Luc BOCH



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE LA GRANDE-PLAGNE
1355 Route d'Amélie - Les Prévignes
73210 LA PLAGNE TARENTAISE

Publié sur le site internet de la Commune de La Plagne Tarentaise, le **18 DEC. 2024**

- ⇒ Les actes administratifs exécutoires correspondants sont publics, et sont consultables sur demandes au siège du SIGP aux dates et heures d'ouverture, et sur le site internet de la Commune de La Plagne Tarentaise (<https://www.laplagne-tarentaise.fr>).
- ⇒ Les actes peuvent faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du SIGP dans les deux mois suivant sa notification. Ils peuvent également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 Grenoble Cedex - Téléphone : 04 76 42 90 00 - Télécopie : 04 76 51 89 44 - Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr (dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux).